

Une présence salubre pour l'enfant

PSYCHOLOGIE Le débat autour du congé paternité est avant tout politique et social. Pourtant la science a également son mot à dire. Pour un développement serein de l'enfant, celui-ci semble avoir tout intérêt à être entouré de ses deux parents lors de ses premiers jours de vie

LÉA FRISCHKNECHT
@lea_frisch

«Je suis fâché et frustré d'un système égoïste et inhumain.» Il y a un an, Domenico est devenu papa d'une petite Léa. Une bien belle nouvelle et un bouleversement complet pour lui et sa femme Cindy. Pendant neuf mois, ils ont préparé l'arrivée de Léa ensemble et se sont rendus, à deux, à toutes les échographies et cours de préparation à l'accouchement. Le jour J, Domenico était aux côtés de sa femme, il a même coupé le cordon ombilical lui-même. Et puis, plus rien. Après un jour de congé, comme pour un déménagement, le jeune papa a dû retourner travailler, laissant sa nouvelle petite famille toute seule. Pourtant, à l'aube de sa vie, Léa aurait bien eu besoin de la présence de Domenico. Et Cindy aussi.

«Si les deux parents sont impliqués, on note une diminution des risques de divorce ainsi que des problèmes de développement chez l'enfant»

KOVILJKA BARISNIKOV, ANCIENNE ENSEIGNANTE À L'UNITÉ DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET DE NEUROPSYCHOLOGIE DE L'ENFANT À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Du moins, c'est ce que dit la science. Longtemps focalisés sur le lien maman-bébé, les chercheurs semblent aujourd'hui s'accorder sur les bienfaits d'être deux pour accueillir un enfant. «Une naissance est un énorme bouleversement qui amène une multitude de nouvelles tâches, explique Emmanuel Schwab, chargé d'enseignement à l'Institut des sciences logopédiques de l'Université de Neuchâtel. C'est comme si vous ajoutiez un deuxième 100% à un employé à temps plein: 200%, pour une seule personne, c'est trop.»

A deux, les parents peuvent se répartir les tâches domestiques et

les soins accordés au nouveau-né ainsi qu'aux éventuels autres enfants. Soutenue par son ou sa partenaire, la mère pourra se remettre plus vite de son accouchement et tous deux pourront également prendre le temps de construire leurs nouveaux rôles. Une étape essentielle selon Edouard Gentaz, professeur à la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation de l'Université de Genève. «A la naissance d'un enfant, le couple devient coparents. Il est très important qu'il prenne le temps de discuter pour que cette transition se fasse harmonieusement. Si la coparentalité est dysfonctionnelle, marquée par des tensions récurrentes, la situation négative sera ressentie par l'enfant.»

Moins de troubles psychiques

Autrement dit, plus les parents se soutiennent, plus la relation sera harmonieuse et plus l'influence sera positive pour le développement de l'enfant. «Il s'agit en réalité d'une triade au sein de laquelle la complémentarité entre les deux figures adultes qui encadrent l'enfant est essentielle, éclaire Koviļjka Barisnikov, ancienne enseignante à l'Unité de psychologie clinique et de neuropsychologie de l'enfant à l'Université de Genève. Si les deux parents sont impliqués, on note une diminution des risques de divorce ainsi que des problèmes de développement chez l'enfant.» Une théorie que soutient Emmanuel Schwab: «Un bébé bien entouré par des parents en forme s'épargne beaucoup de troubles psychiques tels que les troubles anxio-dépressifs liés à une mauvaise régulation de l'humeur.»

En effet, durant les premières semaines de sa vie, le nouveau-né va apprendre à réguler son rythme, de sommeil et de repas notamment. Plus cette étape se fera de manière sereine, plus la régulation de ses humeurs à l'âge adulte sera maîtrisée. Pour les chercheurs, c'est un argument qui contredit le coût économique invoqué par les opposants au congé paternité. «Du point de vue de la santé mentale globale de la population, le congé paternité permet de diminuer la probabilité de faire émerger des problèmes par la suite», affirme Edouard Gentaz. Koviļjka Barisnikov est du même avis: «Ce sont les frais liés aux soins de ces troubles



Selon la science, le congé paternité permettrait non seulement aux jeunes parents de construire un environnement sécurisant pour l'enfant mais également de renforcer les liens avec le bébé. (DAVID WAGNIERES POUR LE TEMPS)

qui coûteront cher à la société, pas le congé paternité!»

Un lien plus fort...

Et ce ne sont pas les seuls aspects positifs. «En psychologie, il existe une théorie dite de l'attachement,

explique Koviļjka Barisnikov. Elle stipule que le bébé est «programmé» pour s'attacher à un adulte stable qui lui prodigue de l'affection. Plus le père ou le deuxième parent passe du temps avec l'enfant, plus le lien entre eux sera

fort.» Et cette relation aura des répercussions sur leurs futures interactions: «Pour aller bien, il faut être proches. Si le lien est fort, les futurs conflits, à l'adolescence notamment, seront mieux gérés. Parents et enfants se connaîtront

bien et auront une reconnaissance mutuelle», complète Emmanuel Schwab.

Mais au-delà du cercle familial, un lien fort entre l'enfant et ses deux parents se répercutera également sur ses autres relations sociales. Un bébé qui ressent un fort attachement au sein de sa triade sera un bébé social. «Ce lien d'attachement se jouera toute la vie, explique Edouard Gentaz. Si l'enfant ressent que son attachement est sécurisant, il sait que s'il part, ses parents seront là à son retour. Cette confiance impactera ses attachements futurs, amicaux ou amoureux.»

... et un bébé mieux stimulé

La construction de ce lien solide commence même avant la naissance, notamment lorsque le deuxième parent parle au bébé encore dans le ventre de sa mère. Cet exercice, en plus de favoriser les relations, va stimuler les capacités et le développement cognitif de l'enfant. «Le nouveau-né arrive au monde avec tout un tas de compétences et ce à quoi il va être exposé va accélérer leurs développements», analyse Edouard Gentaz. Muni de ses sens, bébé touche, regarde, sent, écoute... Et plus il va être confronté à des personnes différentes, plus sa capacité de traitement de l'information sera rapide. «Certaines études démontrent que dans les pays nordiques, où les pères bénéficient d'un congé paternité assez long, les enfants sont capables de reconnaître la voix de leur père plus précocement qu'ailleurs.»

Si le congé paternité ne semble représenter que des avantages pour les enfants, Edouard Gentaz nuance quelque peu le propos: «Il existe une multitude de facteurs qui influenceront le développement du bébé. Le degré d'implication du deuxième parent a des effets mais ne détermine pas totalement l'évolution de l'enfant.» Pas de panique, donc, pour le développement de la petite Léa. La famille attend d'ailleurs un heureux événement pour janvier prochain. Et Domenico espère que, cette fois-ci, il pourra bénéficier d'un congé paternité: «Je pourrai soulager ma femme en m'occupant du bébé mais également en m'occupant de la maison pour que, cette fois-ci, elle puisse se reposer et récupérer.» ■

Ces pères laissés en marge de la votation

ÉGALITÉ Un distinguo est toujours fait entre parent biologique ou adoptant, de même sexe ou hétérosexuel. La votation sur le congé paternité ne fait pas exception. Même si une initiative parlementaire sur le congé d'adoption est en cours, celle-ci reste insuffisante pour les couples gays

CHAMS IAZ
@lazChams

Pour le Conseil fédéral et le parlement, le congé paternité «permettra aux pères d'être plus présents pour leur enfant et facilitera la répartition des rôles au sein du couple. Il accorde à tous les pères le même congé minimal.» Tous? Non, cette votation ne concerne pas l'ensemble des familles, dont les parents adoptifs et les couples de même sexe.

Le droit fédéral suisse ne prévoit pas de congé d'adoption. Le congé paternité sur lequel les Suisses voteront ce 27 septembre ne le conçoit pas non plus. «Mais des solutions de ce type peuvent être prévues dans certains contrats de travail, conventions collectives, règlements d'entreprise ou par le droit cantonal», précise Harald Sohns,

porte-parole de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Le temps, ce filet de sécurité

C'est pourquoi Etienne* s'estime «extrêmement chanceux». Père de deux enfants adoptés en 2014 et en 2019 à l'étranger, il a pu bénéficier de quatre semaines de congé pour les accueillir. Le fruit d'un canton progressiste et d'un employeur généreux, dit-il. En effet, l'Etat de Vaud octroie des allocations pour adoption pour la mère ou le père, «mais il faut encore se débrouiller avec notre employeur pour qu'il accepte de nous libérer en nous accordant des jours de congé». Etienne confie s'être d'abord lancé dans le processus d'adoption et s'être demandé plus tard ce à quoi il avait droit.

«Je ne m'attendais pas à avoir un employeur si compréhensif, poursuit-il. J'ai pu allonger ce congé d'adoption en posant deux semaines de congés personnels.» Une situation certes confortable, mais qui n'est pour l'heure pas accessible à toutes et tous. «Dans le cadre d'une adoption, il est essentiel d'avoir du temps pour accueillir l'enfant, insiste-t-il. Quel que soit son âge, il a une dose de stress énorme. Pour son bien-être,

la présence des parents doit être assurée pour qu'il se rende compte qu'il est dans un espace sécurisé avec des personnes de référence, pour renforcer les liens. Le mieux serait d'avoir droit à un congé que l'employeur n'a pas le choix d'octroyer.»

Une initiative parlementaire «Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant» sera débattue au parlement lors de cette session d'automne. Celle-ci prévoit un congé d'une durée de quatorze jours à prendre durant l'année qui suit l'adoption d'un enfant de 0 à 4 ans. Un projet qui, suite à l'introduction du congé paternité, garan-

Pour les couples gays, un des deux pères est forcément exclu du congé paternité tel que proposé, et le congé d'adoption reste insuffisant

tirait «à tous les parents le même droit à un congé payé, qu'ils soient les parents biologiques ou adoptifs de leur enfant», écrit l'OFAS.

Une situation «absurde»

En revanche, aucune allocation n'est prévue pour les parents qui adoptent l'enfant de leur partenaire ou conjoint. Un cas de figure qui concerne particulièrement les couples de même sexe. Car si la loi entrée en vigueur le 1er janvier 2018 permet bien aux personnes vivant en partenariat enregistré ou en concubinage d'adopter l'enfant de la personne avec laquelle elles sont en couple, l'adoption conjointe d'enfants tiers demeure quant à elle interdite aux couples homosexuels et aux concubins.

Pour les couples gays, un des deux pères est forcément exclu du congé paternité tel que proposé, et le congé d'adoption reste insuffisant. Même s'ils étaient justement considérés, «la situation serait un brin absurde», estime Muriel Waeger, directrice romande de Pink Cross, l'association faîtière des organisations gays et bisexuelles en Suisse. «Cela n'avantagerait qu'une des deux personnes et même avec le mariage

pour toutes et tous, l'autre devrait toujours attendre un an avant d'entreprendre la procédure d'adoption, qui est effective après deux ou trois ans.»

Comme la loi sur le congé paternité stipule que le père a droit à deux semaines de congé durant les six premiers mois qui suivent la naissance de l'enfant, le partenaire adoptant ne peut de facto pas en profiter. Et le congé d'adoption arriverait quant à lui trop tardivement. «Cette votation est une avancée pour les personnes hétérosexuelles et les pères biologiques, mais c'est un sujet qui nous touche de tellement loin, regrette-t-elle. Les couples de même sexe n'ont pas accès à certains droits élémentaires et ne sont toujours pas considérés comme des familles en Suisse.»

«Pourquoi discriminer des personnes qui ont des situations similaires?, questionne Etienne. Pour quelle raison refuser cette égalité?» En tout cas, elle n'est pas financière, parce qu'il n'y a eu que 41 adoptions d'enfants de 0 à 4 ans l'année passée. Et puis, finalement, tous les parents ont un même projet: avoir des enfants et les élever. ■

* Prénom d'emprunt